

REVUE DE PRESSE

service communication



Paris-Normandie

Football – National : à QRM, un double buteur face à l'OL cette saison comme première recrue ?

Très calme jusque-là, le mercato estival de Quevilly-Rouen Métropole pourrait enfin connaître un premier mouvement dans le sens des arrivées avec la probable signature de Mehdi Moujetsky, l'attaquant de Bourgoin-Jallieu (N3), double buteur face à Lyon cette saison en Coupe de France.



Mehdi Moujetsky pourrait connaître sa première expérience en National sous le maillot de QRM - PHOTOPQR/LE DAUPHINE/MAXPPP

Par Victorien Lenud

Publié: 18 Juin 2025 à 16h28

QRM serait-il sur le point de tenir sa première recrue ? D'une grande discrétion depuis l'ouverture du mercato estival, le club normand, 11e du dernier championnat de National, n'a toujours pas lancé son recrutement alors que le début de la préparation aura lieu dans moins de deux semaines (le 30 juin).

Mais il pourrait enfin passer à l'action. [Selon les informations du Dauphiné](#), les dirigeants quevillais seraient sur le point de finaliser l'arrivée Mehdi Moujetsky, jeune attaquant (21 ans) de Bourgoin-Jallieu (N3).

Révéle grâce à la Coupe de France

Un pari au sujet d'un joueur qui s'est tout de même retrouvé dans la lumière, cette saison, lors de l'épopée du FCBJ en Coupe de France : face à Lyon, son club de coeur, il a inscrit un doublé en 16e de finale et contribué à sortir l'OL de la compétition ; au tour précédent, il avait déjà délivré deux passes décisives contre Martigues, pensionnaire de Ligue 2.

Paris-Normandie

Vague de chaleur : le pic de température attendu samedi en Normandie

Les températures vont grimper en France ces prochains jours, une vague de chaleur qui atteindra son pic samedi avant un refroidissement attendu dimanche, a annoncé mercredi Météo-France. En Normandie, le thermomètre devrait afficher jusqu'à 36°.



Par AFP

Publié: 18 Juin 2025 à 18h13

Mercredi 18 juin, Météo France a émis un bulletin de vigilance canicule pour une bonne partie des départements de l'ouest de la France. Si la Normandie n'est pas encore concernée, les températures devraient tout de même monter jusqu'à 36° localement.

Les températures vont progressivement monter jeudi, puis vendredi, et enfin jusqu'à la « *journée de samedi qui devrait constituer le pic de cet épisode, notamment sur la région de l'Ouest, avec des valeurs qui seront fréquemment situées entre 34 et 37 voire 38 degrés* », a indiqué François Gourand, prévisionniste au sein de l'établissement public, lors d'une conférence de presse.

PUBLICITÉ

Des nuits très chaudes

La nuit de jeudi à vendredi « *sera elle-même très chaude sur ces régions de l'Ouest, avec des températures qui souvent ne descendront pas sous les 20 degrés en températures minimales* », phénomène nocturne qui devrait encore s'accroître la nuit suivante, a-t-il ajouté.

Le prévisionniste s'attend ensuite à un « *rafraîchissement pour la journée de dimanche qui devrait être assez marqué* », notamment sur l'Ouest, avec une chaleur qui devrait cependant persister à l'Est du pays.

Météo-France a déjà placé un certain nombre de départements de l'Ouest et d'Auvergne-Rhône-Alpes en vigilance jaune canicule (« *soyez attentifs* ») à partir de jeudi midi, mais prévoit d'en placer certains en orange (« *soyez très vigilant* ») plus tard dans la semaine.

Le niveau de vigilance va évoluer

« On va relever le niveau de vigilance au niveau orange dès vendredi sur une partie de la région allant du Poitou-Charentes à la Bretagne. Il est encore un petit peu tôt pour préciser exactement les départements concernés », a indiqué Valérie Scavarda, de Météo-France.

Ces niveaux de vigilance sont établis non seulement en fonction des températures mais aussi des particularités de chaque département (les populations sont par exemple plus habituées aux fortes chaleurs dans le Sud) et de critères sanitaires.

Cette chaleur est causée par le blocage d'un anticyclone sur la France, situation parfois qualifiée de « blocage en oméga » car la forme des masses d'air sur la carte évoque la lettre grecque. Une dépression d'altitude sur l'Atlantique va faire remonter des masses d'air chaud présentes sur la péninsule ibérique.

D'autres pays concernés

La situation concerne aussi d'autres pays de l'ouest de l'Europe : *« il fait déjà très chaud en Espagne actuellement »* et on s'attend *« certainement à un coup de chaud assez marqué sur l'Angleterre, notamment pour la journée de samedi »*, précise François Gourand.

Concernant la France, *« ces niveaux de chaleur sont remarquables pour un mois de juin, sans pour autant être inédits »*, rappelle Matthieu Sorel, climatologue chez Météo-France. Le pays a déjà connu deux vagues de chaleur notables en juin ces dernières années, l'une en 2019 et une autre, plus précoce, en juin 2022.

La France métropolitaine s'est déjà réchauffée d'au moins 1,7°C par rapport à l'ère pré-industrielle, avant la combustion massive du charbon, du pétrole et du gaz, et les pouvoirs publics se préparent à un réchauffement de 4°C d'ici la fin du siècle.

Le réchauffement climatique rend les vagues de chaleur plus précoces et tardives, plus fréquentes, plus longues et plus intenses. *« La question n'est pas de savoir si nous aurons 50 degrés, mais plutôt quand est-ce que nous aurons 50 degrés en France »*, prévient Matthieu Sorel.

Paris-Normandie

Fête de la musique : on sait ce qui est interdit en Seine-Maritime...

Publié le 19/06/2025



Fête de la musique : on sait ce qui est interdit en Seine-Maritime...

Festivités.

Des groupes – plus ou moins bons – qui jouent partout, des concerts organisés dans de nombreux établissements, des amateurs, des semi-pros, des pointures... Depuis 1982, le 21 juin est, en France, traditionnellement accolé à la Fête de la musique.

L'occasion idéale pour faire la fête à l'extérieur, d'autant que la météo s'annonce particulièrement favorable, pour ne pas dire caniculaire au regard des températures prévues !

Et pour limiter les risques de débordements, la préfecture de la Seine-Maritime annonce une série de mesures, à commencer par la mobilisation de plus de 220 gendarmes et policiers sur le département. Les centres d'incendie et de secours voient également leurs effectifs renforcés pour cette mission.

Trois arrêtés ont été signés. Le premier concerne « l'interdiction temporaire de la consommation ou de la détention sur la voie publique et les terrains publics de toutes boissons alcooliques et alcoolisées dans le département » entre le 21 juin 2025 midi et le dimanche 22 juin 2025 10 h ; « les artifices pyrotechniques » (hors ceux à risque très faible et à niveau sonore négligeable de la catégorie « F1 ») sont également prohibés dès ce jeudi 19 juin 2025 à 19 h jusqu'à dimanche matin. Enfin, la vente et la distribution de carburant et de gaz inflammables dans des conteneurs individuels, ainsi que le transport de ces produits sont proscrits.

L'Assemblée nationale suspend les ZFE : pourquoi c'est encore loin d'être fini à Rouen et au Havre

Ce mardi 17 juin 2025, les députés ont voté pour le projet de loi de « simplification », qui comprend un amendement supprimant les zones à faibles émissions (ZFE).



La ZFE (zones à faibles émissions) est mise en place depuis mars 2023 à Rouen, et depuis le 1er janvier 2025 au Havre. (©JB/76actu/Illustration)

Par [Adrien Filoche](#) Publié le 18 juin 2025 à 13h31

Nouveau coup dur pour les ZFE. Ce mardi 17 juin 2025, [les députés ont voté pour le projet de loi de « simplification »](#), qui comprend notamment un amendement supprimant les zones à faibles émissions (ZFE). Est-ce que cela signifie la fin définitive des ZFE dans les agglomérations concernées, à l'instar de Rouen et du Havre ? Pas vraiment. Pour le moment, en tout cas, elles restent encore bien opérationnelles.

« Ne pas tirer de conclusions trop hâtives »

Pour rappel, ce dispositif avait été mis en place dès 2019 en France pour lutter contre la pollution et limiter les émissions de particules fines dans les grandes agglomérations. À Rouen, la mesure a été mise en place [à partir du 1^{er} mars 2023](#), tandis que Le Havre a suivi [le 1^{er} janvier 2025](#).

Gérard Leseul, député (PS) de la cinquième circonscription en Seine-Maritime, déplore le vote des députés, qui vient porter un nouveau coup d'estocade dans les ZFE. En mars 2025, il avait fait part de sa déception à la suite du vote en commission spéciale, dont il était membre, et qui avait approuvé l'amendement visant à supprimer les ZFE, qualifiant alors la séquence de [« populiste »](#).

Pour lui, le vote du 17 juin ne marque pourtant pas encore la fin définitive des ZFE. « Le processus législatif oblige une commission mixte paritaire, composée de sept députés et de sept sénateurs », précise-t-il.

Je ne suis pas attaché au dispositif actuel de la ZFE. Cela fait deux ans que j'alerte le gouvernement pour l'améliorer. Ce n'est qu'un outil pour lutter

contre la pollution atmosphérique, c'est ça le vrai combat. Si ce n'est pas la ZFE, il faudra trouver autre chose.

Gérard Leseul, député de la 5e circonscription en Seine-Maritime

Vidéos : en ce moment sur Actu

Si cette commission s'accorde sur une mouture commune, **le texte devra être de nouveau validé** par l'Assemblée nationale, puis par le Sénat. « Il reste encore du chemin. Il faut faire attention à ne pas tirer de conclusions trop hâtives », explique l'élus.

Enfin, Gérard Leseul assure que s'il est adopté, le texte sera attaqué au Conseil constitutionnel, « c'est une certitude ». Pour lui, il demeure donc impossible à l'heure actuelle de connaître l'issue de cette séquence politique.

Paris-Normandie

Métropole de Rouen. Transports en commun gratuits pour les moins de 18 ans : comment est-ce financé ?

Les élus de la Métropole Rouen Normandie devront se prononcer lors du prochain conseil, le 30 juin 2025, sur la gratuité des transports en commun pour les moins de 18 ans. Mais d'où vient l'argent qui permet de financer cette mesure ? Explications.



Par Christophe Hubard

Publié: 18 Juin 2025 à 18h23

L'annonce est tombée ce mercredi 18 juin 2025 sur les réseaux sociaux. Sur son compte X, le maire de Rouen et président de la Métropole, Nicolas Mayer-Rossignol, annonce son souhait de proposer au vote lors du prochain conseil métropolitain, le 30 juin, « *une nouvelle avancée : la gratuité pour tous les moins de 18 ans dès la rentrée scolaire 2025* » dans les transports en commun.

Comment cela fonctionnera ?

Actuellement, les voyageurs à partir de 4 ans doivent payer leur trajet. En cas de vote favorable des élus métropolitains, à partir de septembre, cette gratuité s'étendra jusqu'aux 18 ans révolus. Malgré tout, il faudra prendre un abonnement gratuit (à valider à chaque montée). Un abonnement à récupérer « *soit physiquement sur carte soit en numérique via l'application sur smartphone* », détaille Cyrille Moreau, vice-président en charge des Transports à la Métropole Rouen Normandie. L'abonnement sera renouvelé par tacite reconduction jusqu'aux 18 ans. L'autre option aurait été de demander un justificatif d'identité lors des contrôles. « *Personnellement, je trouve cela un peu agressif, cela crée une discrimination où les jeunes devraient justifier leur identité.* » De plus, la validation du titre de transport permet de suivre l'évolution du trafic.

Combien cela coûtera ?

Cette nouveauté coûtera à la Métropole Rouen Normandie 4,3 millions d'euros par an. L'an dernier, [la nouvelle extension de la gratuité tant attendue](#) avait abouti à une timide mesure élargissant cette gratuité aux groupes scolaires. Alors, quelle martingale les élus ont-ils trouvée entre-temps ? C'est qu'en parallèle de cette délibération, une autre très attendue sera présentée au prochain conseil : le renouvellement du délégataire de service public, en clair la société Transdev conservera-t-elle l'exploitation du réseau ou le perdra-t-elle au profit d'un concurrent ? Dans l'offre du candidat finalement retenu (mais qui doit encore

être validé par un vote des élus le 30 juin), « *on avait du renforcement de l'offre et une diminution très significative du prix demandé* » pour exploiter le réseau. Une diminution telle, qu'« *elle est supérieure au coût de la gratuité pour les moins de 18 ans* ». Le choix d'utiliser ces ressources pour financer une nouvelle étape de la gratuité a donc été retenu.

« *En septembre 2026, nous mettrons également en place la tarification solidaire et on garde de l'argent pour le développement* » du réseau, indique Cyrille Moreau. La tarification solidaire influe sur le montant à payer en fonction des seuils de revenus. Cette méthode de calcul, basée sur le quotient familial, serait plus avantageuse pour les jeunes, les jeunes salariés et les familles monoparentales, moins pour les retraités.

22 % des usagers concernés

Les jeunes de moins de 18 ans représentent 22 % des usagers soit 24 000 abonnés et 7 000 utilisateurs occasionnels. À mettre en parallèle avec le nombre total de jeunes résidant dans la Métropole : les 4 - 18 ans représentent environ 80 000 personnes.

Encore 20 000 dossiers en attente : la maison du handicap de la Seine-Maritime redresse peu à peu la barre

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de la Seine-Maritime poursuit ses efforts pour faire baisser le temps de traitement des demandes d'aides sociales.



Selon un baromètre établi par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) en 2024, la MDPH de Seine-Maritime était au début de l'année 2024 la pire de France métropolitaine dans les délais de traitement de dossiers. (©Illustration/Adobe Stock)

Par [Fabien Massin](#) Publié le 18 juin 2025 à 20h20

Sortir la tête de l'eau. Voilà ce à quoi s'attelle la **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** de la [Seine-Maritime](#), dans le traitement des dossiers d'attribution des aides sociales. En 2024, les délais pour obtenir des allocations, des cartes de stationnement sur des places handicapées ou encore des remboursements de soins [sont devenus déraisonnables](#) pour les aidants, parents ou tout simplement les personnes handicapées.

En cause, une MDPH qui **croule sous le nombre de dossiers** — notamment ceux qui concernent les enfants, en augmentation de 43 % en trois ans —, entraînant des délais de réponses pour les demandes d'aides de huit mois en moyenne, **alors que le délai légal est de quatre mois**.

Encore du chemin à faire

« Au plus fort de la crise en avril 2024, le nombre de dossiers en attente était de 36 000, aujourd'hui nous en sommes à 20 000, a informé le **président du Département Bertrand Bellanger**, mardi 17 juin 2025 en conférence de presse d'avant séance plénière. 3 000 dossiers sont reçus par mois et dans le même temps 4 000 sont traités. »

Pour parvenir à un délais de 4 mois, il faudrait abaisser le nombre de dossiers en attente à 12 000. « Le parc informatique était à renouveler, explique notamment Bertrand Bellanger. **Et les personnels sont très motivés pour redresser la barre**. Soulignons au passage que 97 % des demandes sont acceptées. »



Près de 2.200 maires ont démissionné depuis les dernières municipales en 2020, un phénomène "sans précédent"



La France fait face à une vague "sans précédent" de démissions de maires depuis le début du mandat en juillet 2020, selon une étude AMF-Cevipof/SciencesPo © Maxppp - Laurent Theillet/PHOTOPQR/SUD OUEST

Publié le jeudi 19 juin 2025 à 6:00

Près de 2.200 maires ont démissionné depuis le début de leur mandat en juillet 2020, selon une étude de l'Observatoire de la démocratie de proximité AMF-Cevipof/SciencesPo, publiée ce jeudi par ICI, franceinfo, Le Monde et l'AFP, qui parle d'une vague "sans précédent" de démissions.

Une vague "sans précédent" de démissions de maires en France, depuis le début du mandat actuel en juillet 2020. C'est le constat dressé jeudi par une étude de l'Observatoire de la démocratie de proximité AMF-Cevipof/SciencesPo, publiée ce jeudi par ICI, [franceinfo](#), [Le Monde](#) et l'AFP.

Au total, 2.189 maires ont jeté l'éponge entre juillet 2020 et mars 2025, sur les 35.000 maires en France, soit environ 6% du total. Ce phénomène représente "plus d'une démission quotidienne". Le nombre moyen de démissions annuelles a également été "multiplié par 4" entre le mandat 2008-2014 et l'actuel 2020-2026.

Un "pic de démissions à mi-mandat" avec plus de 600 départs

Les démissions volontaires représentent la grande majorité des cas, soit 71%. Certaines démissions sont involontaires, comme les décès (21% des changements), les contestations juridiques devant un tribunal administratif ou Conseil d'État (3%), ou encore les fusions de communes (2%). Les 3% restants sont regroupés dans une catégorie "autres".

L'étude montre également qu'il y a "un pic de démissions à mi-mandat", qui se retrouve également sur les deux mandatures précédentes. Le pic a été atteint en 2023 avec pas moins de 613 départs.

Les tensions au sein du conseil municipal, première cause d'abandon

Il y a trois causes principales identifiées pour les démissions volontaires. Les tensions au sein du conseil municipal est la première d'entre elles, avec 30,9% des cas de démissions volontaires. Elles interviennent après des "différends, disputes, conflits ou autres désaccords", souvent au sein-même de la majorité. L'étude souligne que le contexte post-Covid des élections de 2020 a "interrompu" des dynamiques collectives, créant des fractures au sein d'équipes municipales.

Les successions programmées sont la seconde cause principale de ces démissions (13,7%). Dans ces cas-là, le maire s'est engagé à "passer la main à mi-mandat", notamment en raison de son l'âge ou de sa longévité dans le fauteuil de maire. Sur ces passations à mi-mandat, près de la moitié (42%) concernent des communes de moins de 500 habitants.

La santé, physique et psychique (13,1% et 5,1%) représente enfin le troisième motif le plus significatif de démission. Selon l'étude, 83% des maires jugent leur mandat "usant pour la santé", et 40% déclarent "travailler sous pression". Plusieurs maires interrogés dans l'étude ont évoqué des cas de burn-out (épuisement professionnel, ndlr) notamment les maires de Jouy-en-Josas (Yvelines), [Périgueux \(Dordogne\)](#) ou Beuveille (Meurthe-et-Moselle).

Les violences ne sont pas "un élément déclencheur majeur de démission"

L'étude permet aussi de prendre du recul sur les violences physiques ou symboliques à l'encontre des maires. Si plusieurs affaires ont fait réagir dans les médias ces dernières années, ces violences à l'encontre des maires "*n'apparaissent pas comme un élément déclencheur majeur de démission*", révèle l'enquête avec "moins d'une quarantaine de cas" recensés. Il est "empiriquement impossible d'établir un lien de cause à effet entre violences subies et démissions".

"Effet de déception" des nouveaux maires

Les nouveaux maires élus en 2020 représentent 53% des démissionnaires, ce qui vient démontrer un "*effet de déception*" parmi ces nouveaux entrants dans la fonction. L'étude montre également que ce sont autant des hommes que des femmes qui démissionnent durant leur mandat. Ce sont souvent de jeunes retraités âgés de 65 à 74 ans (37%) ou de plus de 75 ans (52%).

Les petites communes de moins de 500 habitants (41,7%) sont principalement concernées par ces démissions. Les communes de 1.000 à 3.500 habitants sont particulièrement fragilisées, indique par ailleurs l'étude. Elles "*font face à une vague de démissions sans précédent*" avec **près d'un démissionnaire sur quatre notamment en Ile-de-France**. L'Isère, le Pas-de-Calais, le Nord, la Saône-et-Loire et la Haute-Garonne sont les départements les plus touchés.

L'attractivité de la fonction en question

Les auteurs de l'étude concluent que "*la multiplication des démissions d'élus pose la question du renouvellement et de l'attractivité*" de la fonction de maire. Ces maires qui "*jettent l'éponge*" envoient un signal négatif, car le poste apparaît comme "*ingrat, difficile, voire dangereux*". Ils rappellent cependant que les Français ont un "*engagement politique*

très fort" : **"près d'un Français sur 50" est "prêt, tous les six ans, à s'engager sur une liste municipale"**. Un engagement qui, s'il n'est *"pas (encore) menacé, reste fragile"*.

Méthodologie

Cette étude a été menée par l'Observatoire de la démocratie de proximité AMF-Cevipof/Sciences Po, menée par Martial Foucault. Les données étudiées proviennent du Répertoire national des élus (RNE), entre 2020 et 2025, publié par le ministère de l'Intérieur. Il permet de connaître les changements de maires d'une année sur l'autre, mais n'en précise pas les causes. Les auteurs de l'étude ont donc ensuite vérifié, grâce à la presse quotidienne régionale, le contexte des démissions et les déclarations des principaux acteurs.

Le Monde

Les services de l'Etat renouent avec l'évaluation du besoin en logements

A la différence de la précédente édition, qui remontait à 2012, l'étude du service statistique du ministère du logement ne propose pas de chiffrage global, mais montre qu'il faut construire plus d'habitations que les 263 000 lancées en 2024.

Par [Claire Ané](#) - Publié hier à 12h00, modifié hier à 13h08



A Ciboure (Pyrénées-Atlantiques), le 7 mars 2025. PHILIPPE LOPEZ/AFP

Ce sont des projections très attendues que le service statistique du ministère du logement a publiées, jeudi 12 juin : les [« Besoins en logements à horizon 2030, 2040 et 2050 »](#). La précédente édition remontait à 2012. Alors que le secteur traverse une crise intensifiée par la hausse des taux de crédit en 2022, une partie de ses acteurs avaient critiqué l'absence de chiffreages officiels, et plusieurs d'entre eux avaient publié leurs propres estimations.

L'étude ne peut cependant pas être directement comparée avec celle de 2012 et celles qui ont suivi. En effet, elle ne propose pas de chiffre global, mais *« des ordres de grandeur prospectifs sur les grands domaines qui composent les besoins en logements »*. *« Du fait de la forte dépendance aux politiques publiques, ces chiffreages n'ont pas vocation à produire une estimation globale consolidée mais permettent à chaque acteur de construire son scénario consolidé à partir du jeu d'hypothèses lui semblant le plus pertinent »*, préviennent ainsi les auteurs.

Le gros des besoins est lié à l'évolution du nombre de ménages, laquelle dépend de la démographie ainsi que des décohabitations : selon le scénario central, elle nécessite 208 000 résidences principales supplémentaires par an jusqu'en 2030, puis seulement 139 000 annuelles durant la décennie suivante, et enfin 55 000 par an entre 2040 et 2050. Nouveauté par rapport à l'étude de 2012, les auteurs prennent en compte le mal-logement : il faudrait 1,3 à 1,5 million d'habitations supplémentaires pour le résorber, si l'on inclut les personnes sans domicile, en cohabitation subie chez un tiers ou chez de la famille, les résidences principales trop petites et ne pouvant être réallouées, ainsi que celles qui sont très dégradées et ne peuvent être réhabilitées. L'étude indique, *« à titre illustratif »*, que ce stock pourrait être résorbé en quarante ans en créant 35 000 logements supplémentaires par an.

Plus de résidences principales dans l'existant

Les auteurs s'attendent à ce que le nombre de résidences secondaires continue d'augmenter : 26 000 de plus par an jusqu'en 2030, selon le scénario central, voire 35 000 en tenant compte du dynamisme des pied-à-terre, qui permettent de travailler loin de son domicile. Il faudra aussi compenser la vacance courte, en créant 11 500 logements chaque année, et prendre en compte la transformation du parc (démolitions, divisions ou, au contraire, fusions de logements, changements d'usages) : le besoin annuel de constructions neuves serait de 26 000 si la densification s'accélérait avec le zéro artificialisation nette, et de 23 000 sans cet objectif de sobriété foncière, actuellement sur la sellette.

L'étude souligne qu'une partie de ces besoins pourraient être pourvus non par la construction, mais par la création de plus de résidences principales dans le parc existant. Elle ne propose pas de scénarios, mais des graphiques montrant l'effet de la mobilisation de 1 %, 10 % ou 25 % des logements durablement vacants, des résidences secondaires et des logements trop grands.

« C'est un rapport sérieux, prudent, mais aussi pédagogique. Il montre que ce sujet longtemps dévolu aux statisticiens est vraiment un sujet politique : ce sont les choix faits au niveau national et local qui détermineront le besoin de construction de logements », considère l'urbaniste Jean-Claude Driant, qui a travaillé sur ce sujet pour le Conseil national de l'habitat.

Une analyse que rejoint Manuel Domergue, directeur des études de [la Fondation pour le logement des défavorisés \(ex-Fondation Abbé Pierre\)](#) : *« Cette étude est une boîte à outils, à chacun de pousser les curseurs. »* Il préconise de résorber le mal-logement en dix ans, ce qui impliquerait de créer dans ce seul but 150 000 habitations par an. Si l'on additionne ce nombre aux scénarios centraux de l'étude pour la période 2020-2030, on arrive à un total de 422 000 logements à créer chaque année. Si l'on se contente d'une résorption du mal-logement en quarante ans, comme évoqué dans l'étude, l'ensemble des besoins serait ramené à 306 000 créations de logements par an.

« Dans les deux cas, on est bien au-delà des 263 000 constructions de logements qui ont été lancées en 2024, relève Manuel Domergue. Cette étude prouve donc le besoin de créer plus de logements, que défendent les associations de défense des mal-logés comme le secteur du bâtiment. » Il espère que le gouvernement utilisera ce document pour fixer des objectifs dans les domaines évoqués.

Le Monde

Limitier le réchauffement climatique à 1,5 °C est désormais impossible

Selon un collectif de scientifiques, l'objectif fixé par l'accord de Paris en 2015 ne pourra pas être atteint en raison de l'incapacité des pays à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Par [Audrey Garric](#)

Publié aujourd'hui à 00h10, modifié à 07h21



Dans une rue de Varanasi, en Inde, le 9 juin 2025. NIHARIKA KULKARNI/AFP

Ces derniers mois, des scientifiques avaient déjà dressé ce constat [de façon isolée](#). Jeudi 19 juin, des chercheurs français de renom, anciens auteurs du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dont la paléoclimatologue Valérie Masson-Delmotte, l'affirment pour la première fois collectivement de manière claire : l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle, fixé lors de l'accord de Paris sur le climat il y a dix ans, « *n'est désormais plus atteignable* ».

A l'appui de leur affirmation, endossée par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ou Météo-France, une étude dressant le tableau clinique du réchauffement et confirmant son intensification, à laquelle ils ont contribué. Celle-ci est publiée jeudi dans [Earth System Science Data](#) et est signée plus largement par 61 scientifiques de 17 pays différents. Pour la troisième année consécutive, ces chercheurs mettent à jour les principaux indicateurs climatiques du [rapport du groupe de travail 1](#) du GIEC paru en 2021. « *Notre travail permet de combler un manque lié aux délais de publication des rapports du GIEC, alors que le prochain est attendu à la fin de la décennie* », explique Aurélien Ribes, chercheur au Centre national de recherches météorologiques et coauteur de l'étude.

Parmi les résultats les plus marquants, les chercheurs montrent que le budget carbone résiduel, c'est-à-dire les émissions à ne pas dépasser pour garder plus de 50 % de chance de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C, est presque épuisé. Il est désormais de 130 milliards de tonnes de dioxyde de carbone (CO₂), ce qui ne correspond plus qu'à trois ans d'émissions au rythme actuel. « *En réalité, c'est moins que trois ans car le méthane [un gaz à effet de serre très réchauffant] continue d'augmenter*, prévient Sophie Szopa, directrice de recherche (CEA) au Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement. *Ce bilan carbone sera rapidement épuisé, de manière inéluctable. Ce n'est pas une question de physique mais d'inertie des sociétés : on sait qu'on n'arrivera pas à la neutralité carbone*

dans les années qui viennent ni même dans la décennie. » Selon les chercheurs, c'est dès la fin de la décennie que le réchauffement à + 1,5 °C pourrait être atteint.

« Principe de réalité »

« C'est un principe de réalité, alors que les émissions de gaz à effet de serre ne baissent pas et que la transition écologique est attaquée dans de nombreux pays », abonde le climatologue Christophe Cassou, directeur de recherche (CNRS) à l'Ecole normale supérieure. Pour autant, il espère que cette prise de parole « lucide » ne débouchera pas sur du « catastrophisme ». L'accord de Paris sur le climat, qui prévoit de limiter le réchauffement bien en dessous de 2 °C et si possible à 1,5 °C, « n'est pas mort », plaide-t-il. « Il est toujours le cadre général de l'action et des négociations climatiques. » Le budget carbone pour ne pas dépasser 2 °C s'élève quant à lui à 1 050 milliards de tonnes de CO₂, soit l'équivalent de vingt-cinq ans d'émissions. « Cela reste un défi », prévient Christophe Cassou.

Dans l'immédiat, tous les voyants sont au rouge. Les émissions de gaz à effet de serre ont atteint le record de 55 milliards de tonnes équivalent CO₂ en 2023, essentiellement du fait de la combustion d'énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz) et de la déforestation. En parallèle, la lutte contre la pollution de l'air entraîne une réduction des aérosols comme le dioxyde de soufre, des particules ayant un effet refroidissant, « de sorte que cela révèle davantage l'effet de réchauffement des gaz à effet de serre », ajoute Pierre Friedlingstein, directeur de recherche (CNRS) à l'ENS. Conséquence : les concentrations des gaz à effet de serre dans l'atmosphère ne cessent de progresser. Celle de CO₂ a atteint 423 parties par million (ppm) en 2024, soit 50 % de plus qu'à l'époque préindustrielle, et une valeur inédite depuis plus de 2 millions d'années.

Qui dit davantage de gaz à effet de serre, dit davantage de chaleur retenue dans l'atmosphère, ce qui provoque une hausse des températures. En 2024, le réchauffement s'est élevé à 1,52 °C par rapport à l'ère préindustrielle, dépassant pour la première fois sur une année le seuil de 1,5 °C. Sur ce total, 1,36 °C était attribuable aux activités humaines. Le reste a été provoqué par la variabilité naturelle du climat, en l'occurrence un phénomène El Niño, [qui provoque une hausse des températures mondiales](#), et par des océans Atlantique Nord et Austral très chauds.

« Rythme sans précédent »

« Ce n'est pas une année exceptionnelle ou surprenante pour les climatologues car ce niveau de réchauffement, certes record, est attendu, assure Christophe Cassou. En tenant compte de la variabilité interne, les modèles climatiques donnaient une chance sur deux de l'atteindre. »

Plus largement, la quasi-totalité du réchauffement climatique sur la dernière décennie, soit 1,24 °C, est attribuable aux activités humaines, martèlent les scientifiques. Alors que [le climatoscepticisme continue de progresser](#), en France comme à l'étranger, l'étude rappelle que les facteurs naturels, comme les cycles du Soleil et l'éruption du volcan Hunga Tonga en 2022, ont joué un rôle négligeable.

La flambée du mercure, qui augmente désormais à un « *rythme sans précédent* » de 0,27 °C par décennie, entraîne une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes, comme les canicules, sécheresses, inondations ou incendies. Elle provoque aussi la fonte accélérée des glaciers et des calottes glaciaires, et la hausse du niveau marin. Les océans se sont élevés de 3,91 mm par an entre 2006 et 2024, plus de deux fois plus que le rythme depuis 1901.

Si ce dernier phénomène est irréversible, il peut être « *limité par une réduction des émissions la plus rapide possible* », rappelle Valérie Masson-Delmotte. En France, la baisse des rejets carbonés enregistrées l'an dernier, [de 1,8 %](#), « *n'est clairement pas assez rapide pour limiter le réchauffement à 1,5 °C et même à 2 °C au niveau global* », prévient la membre du Haut Conseil pour le climat. A l'échelle mondiale aussi, les plans des Etats, insuffisants, mènent la planète vers un réchauffement de 3 °C à la fin du siècle. L'accroissement de l'action est à l'ordre du jour des négociations climatiques qui se tiennent à Bonn (Allemagne) jusqu'au 26 juin.